

Sainte-Foy, le 2 août 1971.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT 1542

(Règlement 1542, amendant le plan du règlement de zonage no 1401, articles 1.5.3. afin d'agrandir la zone RC-4 à même une partie de la zone IB-2 dans le but d'autoriser la réalisation d'un projet d'habitation multifamiliale à l'endroit du terrain formé des lots 116-22, 116-20-3, 116-20-2, 117-6-5 et 117-6-6, du côté nord de la rue Chapdelaine.

Il est proposé par le conseiller Ben. Morin;

Et résolu que le règlement 1542 est et soit adopté; et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1.- L'article 1.5.3. (Plan de Zonage) du règlement 1401 est de nouveau amendé comme suit:

"La zone RC-4 est agrandie à même une partie de la zone IB-2 pour y inclure le lot 117-6-5"

"Le plan de zonage est donc modifié en conséquence, suivant les indications apparaissant sur les plans ci-annexés.

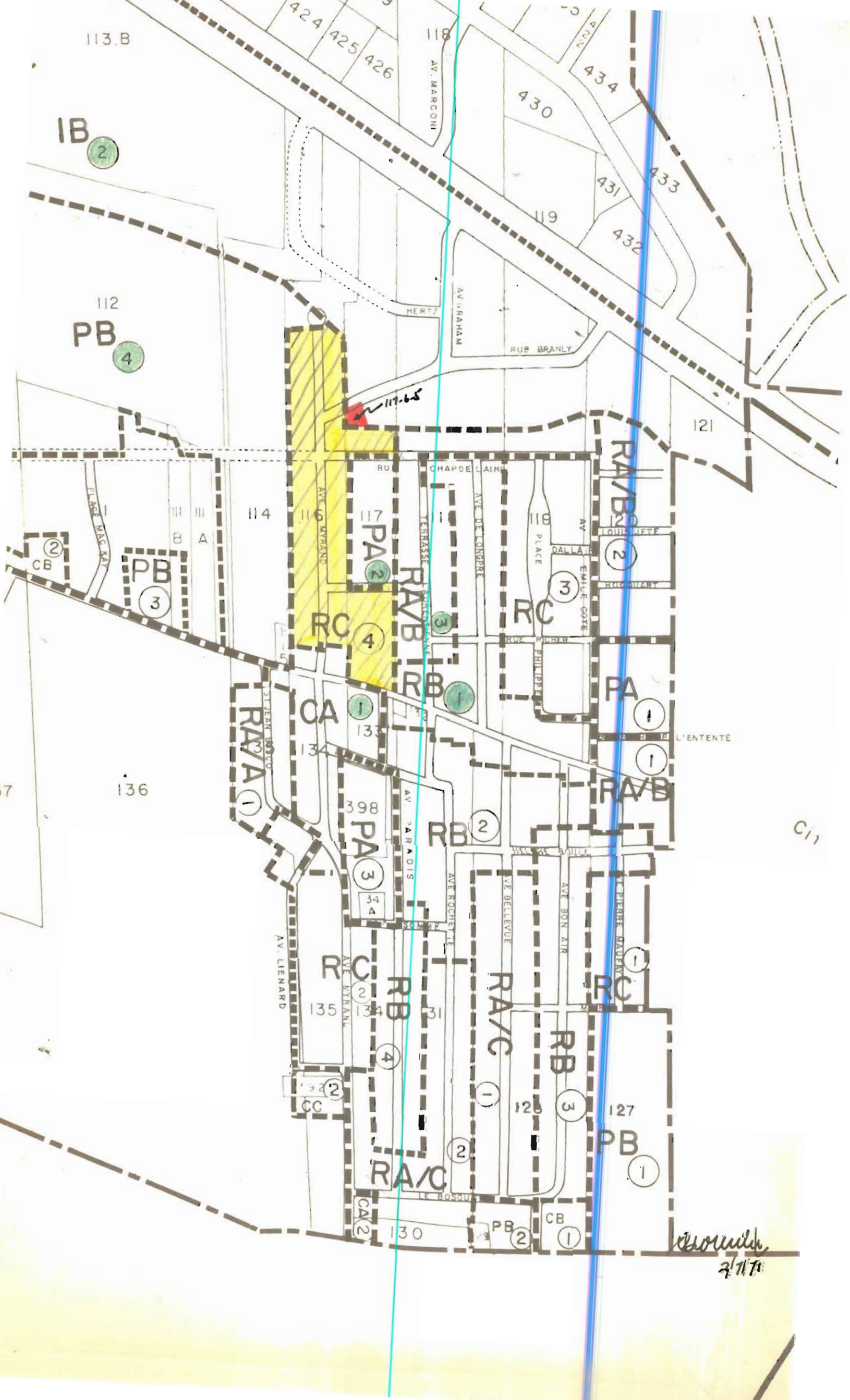
2.- Toutes les autres dispositions du règlement no 1401 demeurent et s'appliquent "mutatis mutandis".

3.- Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.


Roland Beaudin,
maire.


Noel Herron,
greffier.

/lg



113.B

IB 2

112
PB 4

CB 2

PB 3

RC 4

PA 2

RA/B 3

RB 1

CA 1

RA/A 1

RC 3

RA/B 2

PA 1

RA/B 1

RB 2

PA 3

RC 2

RB 4

RA/C 1

RB 3

RC 1

PB 1

RA/C 2

PB 2

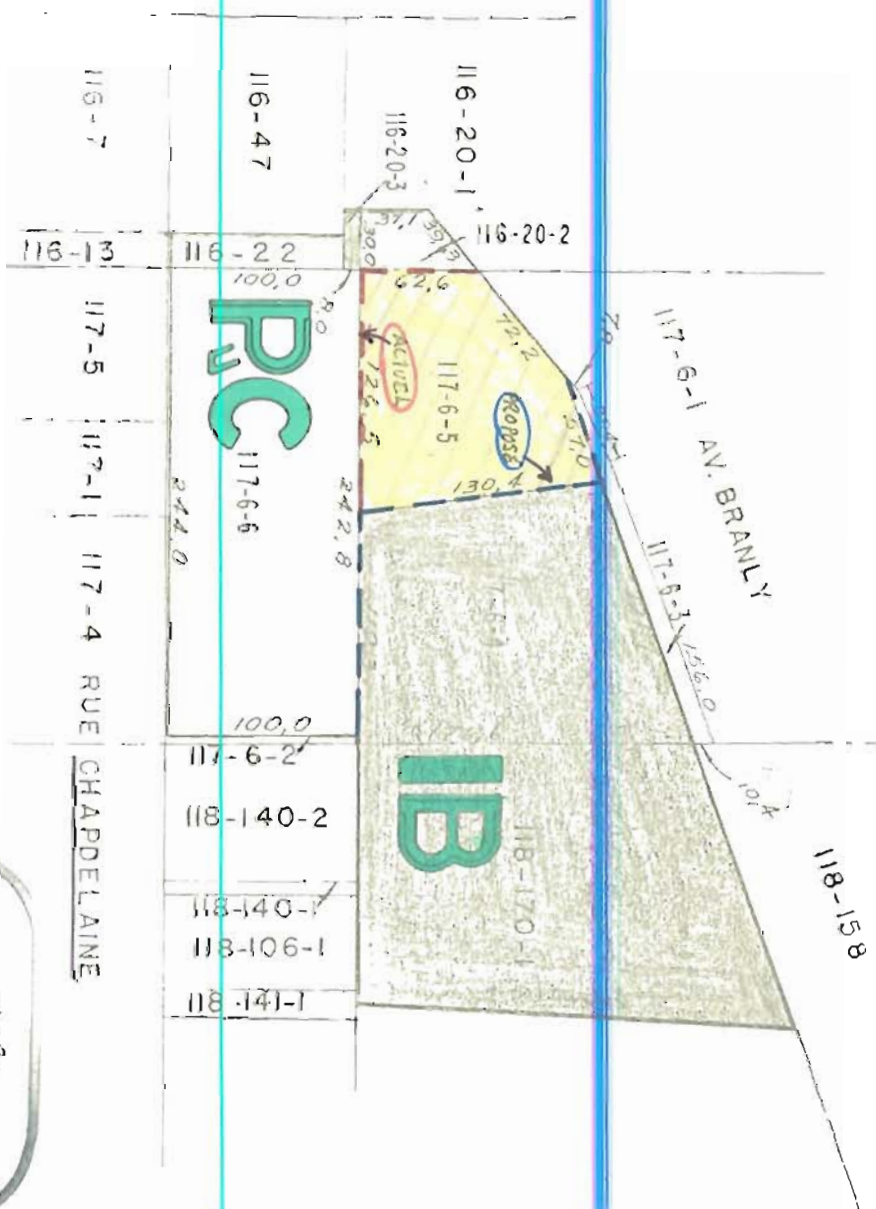
CB 1

Chomicki
2/1/70

Propriétaire (s) actuel(s)
Quebec Reddy-Mix Inc.

Par.
Guy Marchand

115-5 AV MYRAND



SAINTE-FOY
SERVICE
D'URBANISME

AVIS DE LECTURE

- ANGLAIS -

Le greffier de la ville,
Néel PERRON, avocat

Processed and given at Sainte-Foy, this 3rd day of August 1971.

JE CERTIFIE QUE CES AVIS ONT ETE PUBLIES DANS LE SOLEIL ET DANS LE
CHRONICLE TELEGRAPH LE 6 AOUT 1971 ET AFFICHES A LA PORTE DE L'HOTEL
DE VILLE LE 3 AOUT 1971 CONFORMEMENT A LA LOI.

Noel Perron . . NOEL PERRON, GREFIER